

MESE 66, une mission d'expertise au service de la collectivité et de l'agriculture



Enfouissement des boues avec disques, immédiatement après épandage, sur parcelle destinée à être semée en céréale (crédit photo, CA66, 2014)

On parle depuis longtemps de constituer une MESE dans les Pyrénées-Orientales. C'est désormais effectif depuis l'automne 2014 : la Mission d'Expertise et de Suivi des Epandages (MESE) a été constituée par la Chambre d'Agriculture en partenariat et avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et du Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

La MESE couvre deux volets complémentaires qui revêtent un intérêt majeur pour notre agriculture

> **L'expertise des plans d'épandage** des déchets organiques de type boues de station d'épuration notamment. Elaborés par des bureaux d'études pour le compte des collectivités, ces plans d'épandage et bilans agronomiques précisent les doses de boues, les cultures, les parcelles réceptrices, les analyses de sols et de boues. Ils sont alors expertisés par la MESE avec une entrée principalement agronomique pour vérifier et le cas échéant ajuster les épandages en vue d'une conformité aux règles d'épandage et aux critères agronomiques et d'innocuité.

La valorisation des déchets organiques en retour au sol, c'est également une valorisation agronomique pour nos sols et nos cultures.

> **L'accompagnement de la filière épandage** des déchets organiques pour développer ce retour au sol en conseillant les partenaires (collectivités, gestionnaires de stations d'épuration, bureaux d'études, agriculteurs..) afin que le « gagnant /gagnant » tout à fait possible sur ce sujet soit optimisé.

Il s'agit donc d'une mission d'assistance technique aux services de l'État, à l'Agence, aux maîtres d'ouvrage de stations d'épuration et aux agriculteurs. Elle vise à favoriser l'organisation de filières de recyclage des boues ou déchets industriels en agriculture, des boues qui soient conformes à la réglementation et qui préservent les intérêts de l'agriculture et de l'environnement.

Les enjeux

Je souhaite rappeler les enjeux de « l'organique » pour le département et pour nous, agriculteurs :

> **Tout d'abord un enjeu sociétal** : les boues d'épuration doivent être traitées dans le respect des réglementations et de l'environnement. Le retour au sol est privilégié, la Chambre d'Agriculture est favorable à cette orientation du plan départemental d'élimination des déchets non dangereux. La configuration du département, le coût du traitement des déchets et notamment des boues, doivent inciter tous les partenaires à mettre en place un plan de gestion des déchets organiques intelligent. Les « déchets » organiques sont de plus en plus volumineux. Leur devenir est donc à gérer en anticipant. A l'état brut, compostés ou demain peut-être méthanisés, ils retournent sur les parcelles de terre avec une vocation de nourrir le sol et les plantes. Dans l'intérêt de notre département, pour pérenniser cette filière de valorisation agronomique, cela doit être géré et contrôlé dans un souci de développement durable.

> **Ensuite un enjeu agronomique** : nos cultures ont besoin d'éléments fertilisants (azote, phosphore ...), nos sols ont besoin de matières organiques, mais pas n'importe lesquels ni n'importe où, ni n'importe comment. Au-delà de notre mission de conseil agronomique auprès des agriculteurs et des bureaux d'études, l'expertise du retour au sol est donc fondamentale.

Au-delà des financeurs qui sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, et la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, se sont associés aux travaux le SYDETOM 66, la DDTM et l'ADEME. **Preuve que ces missions, ces enjeux sont primordiaux pour le département, pour notre agriculture.**

Michel GUALLAR
Président Chambre d'Agriculture